

FEMISE

MED BRIEF

Forward Thinking for the EuroMediterranean region

Mai 2018

Med Brief No 6



Dr. Constantin Tsakas est Délégué Général de l'Institut de la Méditerranée et Secrétaire Général du FEMISE.

Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université d'Aix-Marseille. Ses principaux intérêts de recherche sont l'entrepreneuriat social, l'innovation, le développement durable, les questions climatiques et l'intégration commerciale.

Il est co-auteur de nombreux rapports FEMISE sur les économies du sud de la Méditerranée et a contribué à des publications d'organisations internationales telles que la BEI, l'AFD et la Banque africaine de développement.

Dr. Tsakas est aussi Maitres de Conférences en économie du développement international à SciencesPo. Campus Méditerranéen, Menton.

Email: c.tsakas@femise.org

Mots-clés: Accord de Paris, Changement climatique, Méditerranée, Énergies renouvelables, Adaptation, Atténuation, Sensibilisation

FEMISE

CMCI
2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille Cedex 01
Téléphone : (33) 04 91 31
51 95
Fax : (33) 04 91 31 50 38
www.femise.org

L'importance d'aligner les positions des pays du sud de la Méditerranée sur l'Accord de Paris *

par Dr. Constantin Tsakas

en collaboration avec :



1. Abstract

L'Accord de Paris constitue une avancée dans les efforts mondiaux pour faire face aux menaces du changement climatique. Cependant, pour respecter l'accord, les pays doivent rapidement mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), atteindre les objectifs de réduction des émissions pour 2020 et fixer des objectifs encore plus ambitieux pour l'avenir. Cela est loin d'avoir été réalisé dans l'ensemble des pays du sud de la Méditerranée (MED). Ce MED Brief soutient que les gouvernements et les parties prenantes des pays MED doivent réfléchir aux diverses contraintes qui pèsent sur l'efficacité de l'Accord de Paris et identifier les partenaires et les pratiques susceptibles de compléter le processus plus largement. Cet article fait allusion au besoin de coopération et de collaboration entre les pays du sud de la Méditerranée eux-mêmes. Les gouvernements devront élaborer un plan à long terme sur le changement climatique et l'appliquer concrètement. Il est nécessaire de mieux traiter avec les groupes économiques nationaux qui contribuent à limiter l'ampleur des réformes environnementales. En attendant, les solutions doivent toujours tenir compte de la réalité économique et sociale des pays MED.

2. Introduction

En ce qui concerne les initiatives relatives au changement climatique, **la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques**, entrée en vigueur le 21 mars 1994, fut une première étape vers la mise en place d'une solution mondiale concertée sur le climat. La convention de la CCNUCC a été une initiative remarquable pour l'époque, car son objectif ultime était de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêcherait toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique ».

L'un des éléments essentiels établi par la CCNUCC est l'obligation pour les pays signataires de soumettre leurs communications nationales (CN), ce qui implique de fournir des informations pertinentes sur les politiques de changement climatique telles que les inventaires de gaz à effet de serre (GES), les mesures d'atténuation et de facilitation et toute autre information que la partie estime importante. Lorsqu'on parle de changement climatique, il est essentiel d'évoquer en premier lieu la CCNUCC, puisqu'elle a jeté les bases de la mise en place de ce qui

est actuellement connu comme l'une des formes les plus avancées de collaboration mondiale sur cette question: **l'Accord de Paris**.

L'accord de Paris a été signé lors de la COP21 le 12 décembre 2015. Cet accord est un pas en avant par rapport à la perspective initiale du CCNUCC, car il exige des actions réelles et visibles qui font l'objet d'un suivi proche et sont appliquées aux niveaux national et mondial. À ce jour, l'Accord de Paris a été ratifié par 175 des 197 partis, dont l'UE. À ce titre, l'Accord de Paris exige que toutes les parties incluses fassent de leur mieux au moyen d'une soumission officielle de «contributions déterminées au niveau national» (CDN) et qu'elles renforcent ces efforts dans les années à venir. En outre, l'Accord de Paris a un objectif global sur l'adaptation (Art.7) reconnaissant que l'adaptation est un défi global auquel sont confrontés toutes les parties, ayant des dimensions locales, nationales, régionales et internationales. Parallèlement, son caractère ouvert et évolutif permet de renforcer les engagements d'atténuation au fil du temps.

Dans ce MED Brief, nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les pays du sud de la Méditerranée.

3. Approches et Résultats

Afin de répondre à la question de recherche, nous avons examiné et comparé les CN (communications nationales) des pays du sud de la Méditerranée qui font partie du Cadre des Nations Unies pour le changement climatique et leurs CDN (contributions déterminées nationales) qui font partie de l'Accord de Paris. De plus, nous avons utilisé des données juridiques accessibles au public et examiné les projets d'investissement et de développement en cours dans la région qui sont étroitement liés aux politiques d'adaptation et d'atténuation.

En raison de leur emplacement et de leurs caractéristiques climatiques, les pays du Sud de la Méditerranée font face aux mêmes défis : les pays du Sud Med ont été fortement exposés à des phénomènes tels que **l'élévation du niveau de la mer** (qui affecte fondamentalement les régions côtières de la Méditerranée qui sont densément peuplées), **la désertification, la pénurie d'eau et aux menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire**. En ce qui concerne leur participation aux initiatives mondiales sur le climat, tous les pays du sud de la Méditerranée sont parties à la CCNUCC. En outre, tous ont signé, ratifié et sont entrés en vigueur dans l'accord de Paris (à l'exception du Liban qui ne l'a pas encore ratifié). Pourtant, il existe des différences notables entre ce qui a été convenu sur papier et les résultats tangibles attendus au sein des différents pays. Plus précisément, on peut observer que:

- les décideurs du Sud Med accordent souvent peu d'importance aux problèmes de changement climatique,
- Malheureusement, durant les grands sommets, il y a eu peu de coopération entre les pays du sud de la Méditerranée. Dans l'ensemble, les pays du sud de la Méditerranée ont tendance à développer leurs stratégies de manière isolée.
- Cela soulève le besoin de poursuivre la coopération Sud-Sud en faveur de l'atténuation du changement climatique, non pas comme un substitut à la coopération Nord-Sud, mais comme un complément essentiel.
- Sur une base par pays, on peut affirmer que le Maroc a une longueur d'avance en termes de politiques et d'actions en faveur du changement climatique. Les annonces et / ou réformes de l'Égypte, de la Jordanie et du Liban sont toujours en attente d'une mise en œuvre concrète, tout en faisant face à des réticences vis-à-vis des intérêts économiques nationaux. Entre les deux, des pays comme l'Algérie, la Tunisie et la Palestine semblent vouloir prendre des mesures plus courageuses pour l'adaptation aux changements climatiques mais manquent souvent des outils nécessaires. Ceci est expliqué plus en détail ci-dessous.

Comprendre quelques éléments de succès

Le Maroc peut être considéré comme l'un des pays les plus avancés de la région du sud de la Méditerranée en ce qui concerne les mesures de lutte contre le changement climatique. La raison derrière un tel succès réside dans le fait que les réponses au changement climatique sont mieux ancrées dans le cadre de croissance et de développement du pays :

La nécessité de saisir avec succès le potentiel du secteur des énergies renouvelables

Au centre des efforts actuels du Maroc pour réduire les émissions se trouve la Stratégie énergétique nationale, qui vise à augmenter la part de la capacité d'électricité renouvelable à 42% d'ici 2020 et à 52% d'ici 2030. Cela doit se faire par 10 gigawatts divisés entre l'énergie solaire (jusqu'à 14%), l'énergie éolienne et les barrages hydrauliques. Ainsi, les investissements dans l'énergie solaire ont débuté avec la première phase du complexe solaire géant de Noor (utilisant l'énergie solaire concentrée) près de Ouarzazate, une ville du sud du Maroc, qui a ouvert ses portes en février 2016. Le Maroc investit également dans l'énergie éolienne, cinq nouveaux parcs éoliens devant ainsi être construits sur différents sites au Maroc - Midelt, Tanger, Jbel Lahdid, Tiskrid et Boujdour. Leur capacité combinée devrait atteindre 850 MW, ce qui rapproche le Maroc de son objectif de produire 14% d'électricité éolienne d'ici 2020.

Le financement externe est important, mais doit être utilisé intelligemment

Le Maroc a été parmi les pays du sud de la Méditerranée avec le plus grand nombre d'initiatives liées au climat. Dans ce domaine, le Maroc a été le pays recevant le plus de fonds dans la région sud-méditerranéenne (et l'un des plus grands receveurs au monde), avec plus de 59% du financement total alloué à la région MENA, qui s'élève à 1,2 milliard de dollars. Cela peut s'expliquer par la réponse concrète et louée du Maroc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en développant ses ressources d'énergie solaire, et en encourageant les efforts d'adaptation pour atteindre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le domaine de l'énergie solaire, dans le cadre d'un mécanisme de cofinancement associant la Banque européenne d'investissement (BEI), la Facilité d'investissement pour le voisinage, l'Agence française de développement (AFD) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), plus de 106,5 millions d'euros ont été alloués aux projets Noor (NOOR I, II et III). Au fur et à mesure que des stratégies de réduction des émissions sont développées, le Maroc bénéficie d'un soutien pour assurer, aligner et renforcer les mécanismes de mise en œuvre.

A l'inverse, la Tunisie manque encore de fonds pour transformer ses infrastructures de production d'énergie. Quant à la Jordanie, elle manque de fonds, mais aussi d'infrastructures ainsi que de capacités institutionnelles. Au même moment, même si dans la région MENA l'Égypte est le deuxième plus grand bénéficiaire de l'aide climatique, le pays affiche pourtant des résultats bien éloignées de ceux du Maroc.

Le besoin d'avoir des mesures d'adaptation / d'atténuation structurées

Dans le cadre du «Plan d'action de la politique de voisinage UE-Maroc 2013-2017» et en collaboration avec d'autres pays et institutions, le Maroc a fixé des objectifs ambitieux pour la coopération en matière de changement climatique avec des mesures claires: l'établissement et l'application de différentes stratégies et plans d'atténuation et d'adaptation; l'établissement d'inventaires sur les gaz à effet de serre; l'amélioration d'une stratégie de développement à faibles émissions (DEL); et, surtout, la promotion de Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA), y compris des mécanismes de crédit sectoriels. Les mesures à utiliser sont claires.

A l'inverse, concernant l'Égypte, on peut noter que bien que les Communications Nationales montrent des intentions et des plans structurés, il y a peu de résultats visibles. L'action concrète fait défaut, tandis que les intérêts économiques, avec la démographie égyptienne, sont autant de facteurs qui sapent les politiques et les projets environnementaux. De même, en mettant de côté son NC, en ce qui concerne la structure du CDN égyptien (contraignant en vertu de l'Accord de Paris), on peut dire qu'il manque de description détaillée de la manière dont

les mesures et politiques décrites seront mises en œuvre, suivies et appliquées. La situation semble similaire en Jordanie, avec une formulation mais pas de réelle mise en œuvre.

Oser des mesures innovantes

En ce qui concerne les émissions de carbone, le Maroc a décidé de guider le marché vers des systèmes à faibles émissions de carbone et est un des rares pays à oser réduire ses subventions publiques pour les combustibles fossiles, afin de créer un terrain solide pour des sources d'énergie plus propres. Avec le Partenariat pour la préparation au marché (PMR) de la Banque mondiale, le Maroc réalise une étude de faisabilité pour de nouveaux instruments adaptés au marché, ainsi que pour des approches de tarification du carbone qui peuvent faciliter la CDN en créant de meilleurs systèmes de suivi, de notification et de vérification des actions liées au climat. Cette étude devrait être terminée d'ici fin 2018.

4. Implications et Recommandations

En fin de compte, tous les pays MED sont confrontés à des problèmes communs, certains d'entre eux étant plus intégrés que d'autres dans le domaine de la protection de l'environnement. Les propositions suivantes pour les responsables politiques pourraient être considérées:

- La coopération Sud-Med peut être encouragée **par le transfert de connaissances et d'expériences en termes de réformes dans le cadre juridique** qui fait référence au changement climatique. Étant donné que différents arrangements institutionnels concernant l'énergie et les énergies renouvelables existent dans les pays arabes, ainsi que différentes réformes des prix, l'établissement d'une plate-forme solide pour partager ces expériences et les enseignements tirés pourrait être bénéfique. La coopération pourrait donc être réalisée en développant des cadres de transfert de technologie et des environnements favorables pour intégrer les politiques de transfert de technologie au niveau national.
- Les pays du sud de la Méditerranée devraient prendre en compte le fait que **plusieurs programmes et institutions spécifiques à MED sont déjà présents** pour aider dans le processus de mise en œuvre des politiques d'atténuation et de sensibilisation au changement climatique. L'Union pour la Méditerranée propose la vision générale selon laquelle le développement à faible émission de carbone peut prospérer. La Convention des Nations Unies pour la protection du milieu marin et des régions côtières de la Méditerranée (Convention de Barcelone) fournit le cadre juridique et institutionnel indispensable à une action concertée entre les pays MED. Des réseaux d'experts méditerranéens (FEMISE, Institut de la Méditerranée, MedECC, ENERGIES2050, ANIMA) peuvent également être mobilisés pour établir des passerelles entre la communauté scientifique et les décideurs MED et ont le potentiel de diffuser un grand nombre d'études politiquement pertinentes qui sont réalisées. Enfin, des fonds actifs pour le changement climatique dans la région peuvent apporter un soutien significatif à la mise en place de projets climatiques dans les pays MED.
- **Les préoccupations liées au changement climatique doivent être intégrées dans tous les domaines de la politique publique.** Cette approche implique i. la mise en avant de «politiques rapides» pour des problèmes spécifiques (ex: contrôler les émissions de CO2 des industries liées à l'utilisation de combustibles fossiles en Egypte), réformer les politiques d'allocation des ressources en eau en imposant des limites à la quantité d'eau prélevée et en améliorant la répartition de l'eau en Algérie), ii. la mise en place d'un projet de protection des régions menacées (ex: le Nil en Egypte) avec l'aide d'environnementalistes nationaux et internationaux, iii. passer progressivement aux énergies renouvelables au niveau national, en mettant en place une politique de transition réaliste qui prenne en compte le fait que l'exploitation pétrolière et gazière constitue encore une source de revenus pour certains pays Med et iv. se concentrer sur l'éducation environnementale.
- **L'agriculture est l'un des secteurs les plus menacés par le changement climatique dans les pays MED et également celui qui enregistre des émissions de CO2 élevées. Pourtant, il peut aussi être un secteur de co-bénéfices significatifs avec des politiques appropriées.** Les politiques liées à la récupération des gaz

d'enfouissement, à la gestion des déjections animales et à la gestion des engrais agricoles peuvent entraîner d'importantes réductions des émissions de GES. En attendant, les subventions agricoles peuvent et doivent être utilisées de manière plus intelligente. Leurs formes traditionnelles peuvent être néfastes pour l'environnement, mais une réorientation vers des formes de production agricole respectueuses de l'environnement peut réduire les émissions.

- **La réalité économique et sociale des pays MED ne peut être négligée car la réduction des émissions de carbone peut affecter les travailleurs des industries à forte consommation d'énergie. Les solutions ne peuvent être trouvées sur une base ad hoc mais doivent être conçues de manière intégrée.** Le cas du Liban est une bonne illustration. Le développement d'un réseau de transport public respectueux de l'environnement signifierait que le système actuel de services de taxi, qui permet à la population libanaise la plus défavorisée de survivre, serait frappé de plein fouet. Des politiques de phases échelonnées avec un calendrier précis sont un prérequis. Les autorités doivent proposer des solutions pour former les travailleurs ou leur permettre de passer à d'autres formes d'emploi, en facilitant la transition vers une économie sobre en carbone.

Références

- Morocco, Ministry of Energy Mines and Sustainable Development. (2017). Morocco's Energy Strategy. Morocco, NDC Partnership, Washington, DC. (2017). NDC Country Outlook MOROCCO
- Patel, S., Watson, C., & Schalatek, L. (2016). Climate Finance Regional Briefing: Middle East and North Africa
- Tsakas, C., Harb J., & Ramos, S. (2018). L'importance d'aligner les positions des pays du sud de la Méditerranée sur l'Accord de Paris, in *ENERGIES2050-Institut de la Méditerranée-FEMISE report Les Défis du Changement Climatique en Méditerranée 2018, May*.
- Tsakas, C., Louis, M., & El-Shinnawy, A. (2016). La région Sud-Med post-Printemps Arabes et les potentiels pour l'environnement, in *ENERGIES2050 report Les Défis du Changement Climatique en Méditerranée 2016, November*.

Notes

[1] Les fonds tels que : Clean Technology Fund (CTF); Global Environment Facility (GEF4); Special Climate Change Fund (SCCF); Global Environment Facility (GEF5); Adaptation Fund (AF); Germany's International Climate Initiative; Least Developed Countries Fund (LDCF); Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP); Pilot Program for Climate Resilience (PPCR); MDG Achievement Fund; Strategic Priority on Adaptation (SPA) (from GEF4); Partnership for Market Readiness; Global Climate Change Alliance (GCCA), Global Environment Facility (GEF6) and Scaling-up Renewable Energy Program for Low Income Countries (SREP).

** La source principale de ce MED Brief est le chapitre intitulé «L'importance d'aligner les positions des pays du sud de la Méditerranée sur l'Accord de Paris», écrit par Constantin TSAKAS, Julie HARB et Simona RAMOS et publié dans le rapport ENERGIES2050-Institut de la Méditerranée-FEMISE «Les défis du changement climatique en Méditerranée» (2018).*



Le policy brief a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne dans le cadre du programme FEMISE. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

FEMISE MED BRIEF

FEMISE est un réseau Euromed créé en juin 2005 en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif après 8 années de fonctionnement.

Le FEMISE est coordonné par le Economic Research Forum (Le Caire, Égypte) et l'Institut de la Méditerranée (Marseille, France) et regroupe plus de 100 membres d'instituts de recherche économique, représentant les 37 partenaires du Processus de Barcelone.

Ses principaux objectifs sont:

- de contribuer au renforcement du dialogue sur les questions économiques et financières dans le partenariat euro-méditerranéen, dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée,*
- d'améliorer la compréhension des enjeux prioritaires dans les domaines économique et social et leurs répercussions sur les partenaires méditerranéens dans le cadre de la mise en œuvre des accords d'association et des plans d'action de l'UE,*
- de consolider les partenaires du réseau d'instituts de recherche qui ont la capacité d'interactions Nord-Sud et Sud-Sud, tout en mettant en œuvre un transfert de savoir-faire et de connaissances entre les membres du réseau.*

Tous les policy briefs FEMISE sont disponibles sur notre site web:

www.femise.org

